

N°370 janvier 2018 Mensuel d'informations municipales

PATRIMOINE À PROTÉGER : LA COMMUNE A SON INVENTAIRE

Le boulevard Paul-Langevin inscrit à l'inventaire - photo archives printemps 2017

Cérémonie des vœux vendredi 12 janvier (p.5)

Réunions publiques du 16 janvier au 1^{er} février (p.5)

Vieillesse et santé : plusieurs ateliers (p.6)

Prochain Clarté
à partir du 29 janvier



Vendredi 17 novembre

Inauguration des Ateliers et des Cadoux, deux nouvelles résidences de 49 logements locatifs et 10 en accession à la propriété, situées en centre-ville et à cinq minutes à pied de la gare. L'entreprise Linkcity et Touraine Logement ont travaillé ensemble avec la ville pour que ces immeubles s'intègrent dans le tissu urbain et soient des lieux de vie intergénérationnels. Cinq appartements ont des aménagements pour faciliter la vie des seniors : prises de courants en hauteur, douche extra-plate, barres de maintien dans la salle de bain et les toilettes, boîtes aux lettres en hauteur...

Attention, désormais l'ancienne rue des Ateliers est interdite à la circulation des voitures ; elle reste accessible aux vélos et aux piétons.



Samedi 25 novembre

Y'a bal à Saint-Pierre ! Plus de 200 personnes ont guinché sur la musique du Bringuébal à la salle des fêtes. Des jeunes, des moins jeunes, des familles, ensemble, sur la piste de danse pour fêter les 50 ans du centre culturel. Prochaine soirée à la salle des fêtes avec le concert d'hiver de l'orchestre d'harmonie vendredi 26 janvier à 20h30.

Jeudi 7 décembre

Marie-France Beauflis intervient au collège Stalingrad devant trois classes de 3^e et une de 6^e dans le cadre d'une semaine de réflexion lancée par la principale et les équipes éducatives autour des valeurs de la République et de la laïcité. « *La devise de la République est primordiale pour avoir un monde stable.* » Le maire rappelle l'importance du respect de la liberté de l'autre et de l'égalité entre les hommes et les femmes. « *Ce n'est qu'en 1945 que les femmes ont obtenu le droit de vote et en 1973 qu'elles ont eu le droit d'ouvrir un compte en banque sans l'autorisation de leur mari.* » Il y a donc eu des progrès, mais ce n'est pas suffisant. « *La fraternité, quant à elle, découle de la solidarité, le soutien que les personnes peuvent s'apporter mutuellement. Pour pouvoir vivre ensemble, il est indispensable de respecter la liberté, l'égalité, la fraternité, la solidarité et la laïcité.* »



Samedi 18 novembre

Le mois des petits à la bibliothèque a pour thème le « Land Art » – qui consiste à utiliser le cadre et les matériaux de la nature. A cette occasion, l'artiste plasticienne Isabelle Aubry anime un atelier afin de créer des dessins avec des feuilles et des morceaux de bois. Et pour les enfants à partir de deux ans, la bibliothèque propose un rendez-vous mensuel « lecture pour les petits » le premier samedi du mois à 10h30. Prochaine date : samedi 6 janvier.



Samedi 2 décembre

C'est une femme prolifique et combative qui défend la cause de la population palestinienne ! Fadwa Barghouti est avocate, membre du conseil national du Fatah (laïque) et aussi épouse de Marwan Barghouti, le plus célèbre des prisonniers palestiniens. Fadwa a tenu un discours très volontaire en faveur de la paix et de la construction d'un véritable Etat palestinien à côté de l'État d'Israël. cela s'est passé salle du conseil en présence de nombreux élus et de personnes mobilisées autour de la défense des droits palestiniens.





Mardi 21 novembre

Le métro s'invite à la bibliothèque en novembre, entre l'exposition des liseuses de bonne aventure d'Audrey Siourd et la rencontre avec Didier Janssoone et André Mignard autour du livre *L'histoire du métro parisien pour les nuls* au fonds chemin de fer. Le prochain temps fort est prévu du 13 au 24 février autour des Brigades internationales.



Mardi 5 décembre

Un salon de musique dans la salle des mariages ! Le contrebassiste Sébastien Boisseau et le chanteur Dominique A en concert privé pour une vingtaine de personnes souvent éloignées de la culture. Un moment privilégié organisé par Culture du cœur Indre-et-Loire, Le Petit Fauchoux et le centre culturel. Les participants ont décoré la salle du conseil municipal et préparé quelques douceurs, pour une ambiance cosy, comme dans son propre salon. Le soir-même, le centre culturel ouvre le débat sur l'utilité sociale de l'artiste avec Sébastien Boisseau, Dominique A et le danseur et chorégraphe Olivier Lefrançois.



Vendredi 8 décembre

Le Barroco anime un théâtre forum au centre culturel autour du thème « Entrer en groupe dans un lieu culturel, pas si facile... » dans le cadre des tables rondes et ateliers des 50 ans du centre culturel. Le but du jeu : les comédiens jouent une scène d'environ dix minutes en y intégrant un problème. Ensuite, le public analyse et trouve des solutions pour que la scène soit rejouée avec des volontaires en faisant disparaître ce problème. Samedi 13 janvier, le Barroco Théâtre sera à nouveau sur la scène du centre culturel pour présenter son spectacle *La princesse l'ailleurs et les Sioux* à 15h (à partir de 8 ans).

Faisons ensemble un point d'étape

Je vous propose de **nous rencontrer en ce début d'année** lors d'une des **cinq réunions** qui vont être organisées dans les quartiers – vous en trouverez les lieux et horaires en page 5. Nous pourrons faire le point de ce que la ville a pu réaliser ces trois dernières années, mais aussi de ce qui n'a pas pu voir le jour. Nous pourrons discuter ensemble des choix contraints que nous avons dû faire.

Car la vie municipale a été profondément bousculée par la volonté des gouvernements de réduire la dépense publique. Cela a eu des conséquences lourdes pour notre budget et notre capacité à agir. La baisse des dotations que l'État verse aux collectivités, s'est traduite par une perte de 3,5 millions d'euros à Saint-Pierre-des-Corps. Cela représente l'équivalent de **quarante postes pendant trois ans**. C'est considérable.



Nous avons réduit le nombre de personnels municipaux dans la plupart des services en ne remplaçant pas certains départs en retraite. Ce **manque de moyens humains** se fait sentir dans tous les secteurs, ce qui n'est pas étonnant : le service au public passe en premier lieu par des moyens humains.

Nous avons des projets de **travaux** dans les équipements qui vous accueillent, vous ou vos enfants, nous voulions refaire certaines **voiries**... Nous avons été obligés d'en retarder la réalisation.

La politique de baisse de la dépense publique va se poursuivre. Le gouvernement a annoncé et inscrit en loi de finances que les collectivités devaient réduire la dépense publique locale de 13 milliards.

Pourtant **cet argent sert à faire fonctionner les services publics locaux** dont vous avez besoin : c'est une école, un centre de santé, une halte-garderie, un gymnase, une bibliothèque, etc. Tout le monde reconnaît que nos équipements et services communaux contribuent à maintenir une certaine cohésion sociale.

Dans son budget l'État est très exigeant sur les dépenses qui assurent le fonctionnement des services publics. Mais on est bien obligé de constater qu'au lieu de prendre toutes les dispositions pour améliorer les **recettes**, il décide de les **dégrader**.

Il supprime l'impôt de solidarité sur la fortune et les cent premiers contribuables à l'ISF gagneront chacun, en moyenne, 582 380 euros. En ont-ils besoin ? Plus largement, la fraude et « l'optimisation fiscale », terme détestable, font perdre plus de 80 milliards au budget de la nation.

Les collectivités, par les travaux qu'elles réalisent, participent au maintien ou à la création d'emplois dans les entreprises. N'est-ce pas l'une des premières préoccupations qui devraient orienter les décisions ?

Marie-France Beauflis
Maire de Saint-Pierre-des-Corps

MAIRIE

02 47 63 43 43

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

→ 34 av. de la République

VOS ÉLUS
sur rendez-vous
02 47 63 43 43

PERMIS
DE CONSTRUIRE
02 47 63 44 09

Le dépôt des **permis de construire** s'effectue sur rendez-vous au 02 47 63 44 09. Ouvert de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h. Service fermé au public mardi et jeudi matin, mercredi après-midi.

→ centre technique
1 rue Robespierre

CONCILIATEUR
ET POINT D'ACCÈS
AU DROIT
02 47 63 44 60

• Le conciliateur essaie de régler à l'amiable les conflits entre particuliers. Rencontre sur rendez-vous, au 02 47

Atelier maternité

La CPAM, soutenue par le CMS et le pôle petite enfance, organise un atelier maternité mardi 30 janvier sur inscription (bulletins disponibles au CMS et au PPE). Comment prendre soin de sa santé et de celle de son bébé ? Quelles sont les consultations médicales ? Les démarches administratives ? Les solutions d'accueil ?

Contact : ateliers-maternite@cpam-tours.cnamts.fr

7 impasse Paul-Louis-Courier (lieu d'accueil PMI)

63 44 60, **mardi 9 et mardi 23 janvier** de 14h à 17h.

• Informations sur les droits et devoirs de chacun face aux problèmes juridiques quotidiens au **point d'accès au droit**. Permanence mardi matin et jeudi après-midi.

→ Maison de l'Aubrière
rue de l'Aubrière

Samedis piscine

Animations les samedis soirs de 18h à 18h45.

- samedi 13 : jardin aquatique
 - samedi 20 : aquatraining
 - samedi 27 : cours adulte (tous niveaux, ados-adultes) 2,30€ (1,50€ par enfant du jardin aquatique)
- Piscine municipale
135 rue Jeanne-Labourbe
02 47 44 01 75

DÉPISTAGE
DU DIABÈTE,
PLANNING FAMILIAL
02 47 63 43 60

- Dépistage du diabète gratuit entre 8 et 11h, **samedi 13 janvier**. Être à jeun.
- Permanences du **planning familial** sans rendez-vous : **mercredi 3 janvier de 14h à 16h** et **vendredi 19 janvier de 9h30 à 11h30**.

→ au CMS
12 rue Rosenberg



Ce logo à la Une de Clarté rappelle que la Ville de Saint-Pierre-des-Corps rejette l'accord général sur le commerce et les services (AGCS) qui prévoit la privatisation des services publics.

LE CARNET

Naissances

Imrane AIBOUT, Lenzo FAIX, Ismail ÇOBAN, Ishak ÇOBAN, Pauliana-Rose SEHOSSOLO, Elyn PERRIN, Sandro RAGUENEAU, Elif KARATAY, Soren MISEREL RIEUTORT

Décès

Gérard MOREL, Jean JACQUES, Assia LOUAH née GHAREBHOM, Claudette CARRIERE née LE MORVAN, Jean-Claude ARTIGOT, Jackie COLLIN, Monique ROLLAND, Simone SOURDES, Thérèse NOBLET née QUINAULT, Simone TOULZE née LAGAVE, Jeannine MAIGNANT née NOURRY, Yvon FOUGERAY

Papiers à glisser dans sa valise

Au moment de prévoir le voyage hors de France d'un mineur étranger résidant sur le territoire national, pensez à certains papiers qui éviteront des sueurs froides et des démarches difficiles.

La personne exerçant l'autorité parentale en France doit faire la demande d'un document de circulation pour étranger mineur (DCEM) auprès de la préfecture. Ce document permettra à l'enfant ou l'adolescent de pouvoir rentrer chez lui en France à la fin de son séjour.

Agenda erratum

Dans l'agenda 2018, distribué avec Clarté de décembre, ont été oubliés :

Laurence NOGUE, orthophoniste installée 2 le Grand Mail avec ses collègues Virginie FRECHON et Sophie PECQUEUR. Contact : 02 47 44 34 29.

Vincent DENAT, kinésithérapeute Résidence Les Mastabas, 1 allée Robert-Couillaud. Contact : 02 47 44 91 21.

Faites-vous recenser !
Nos recettes en dépendent

Jusqu'au 24 février 2018



Fatiha
YAZID



Catherine
PREDEAU



Christelle
LE GALLO

Ouvrez votre porte à ces agents recenseurs. Le recensement est une obligation légale (loi du 7 juin 1951). Du nombre d'habitants recensés dépendent les recettes venant de l'État. Les recenseurs présenteront leur carte officielle (tricolore avec leur photo et la signature du Maire)

SUR L'AGENDA DU MAIRE
JANVIER

Jeudi 11 : Commission nationale d'évaluation des normes à Paris. **Vendredi 12** : vœux à 18h, la salle des fêtes. **Lundi 15** : bureau communautaire. **Mardi 16** : Comité des finances locales à Paris. Réunion publique à 19h, bibliothèque Viala. **Mercredi 17** : réunion budgétaire pour les équipements sportifs de la métropole. **Jeudi 18** : réunion avec les bailleurs sociaux à propos du stationnement. Rendez-vous avec le président de l'association pour le développement des transports collectifs en Touraine. Visite des quartiers avec Corinne Orzechowski, préfète d'Indre-et-Loire. Réunion publique à 19h, maison de l'Aubrière. **Vendredi 19** : repas de nouvel an à la résidence des personnes âgées La Diablerie. **Mardi 23** : réunion publique à 19h, salle Joliot-Curie. **Jeudi 25** : comité de pilotage à propos des piscines de la métropole. Comité de pilotage de l'étude à propos du quartier de la Rabaterie. **Vendredi 26** : réception de chantier au centre technique municipal. Concert de l'Harmonie municipale à 19h, salle des fêtes. **Lundi 29** : conseil communautaire. **Mardi 30** : commission des finances de l'association des maires de France. Réunion publique à 19h, salle de la Médaille. **Mercredi 31** : réunion de l'association des communes riveraines de la Loire.

Et aussi, durant tout le mois, réunions avec les services à propos du budget de la commune

CLARTÉ

Mensuel d'informations
municipales
de Saint-Pierre-des-Corps
Janvier 2018
n° 370

- Directrice de la publication : Marie-France Beauflis
- Directrice de la communication : Marie-Paule Mémy
- Réalisation : Marie-Eve Descombes Clara Gouron, Tatiana Lorilleux
- Publicité : Prest'Action 2000
- Impression : Vincent imprimeries, Tours
- Dépôt légal : décembre 2017 ISSN n° 1257-5216

Venez rencontrer vos élus : les rendez-vous de janvier

→ Les vœux du maire et des élus auront lieu vendredi 12 janvier à la salle des fêtes. Cinq réunions publiques se dérouleront entre le 16 janvier et le 1^{er} février. L'occasion de faire connaître vos points de vue !

La rencontre autour des vœux aura lieu cette année **vendredi 12 janvier à 18h à la salle des fêtes**. Tous les habitants, commerçants et membres d'associations sont conviés.

Cinq rencontres sont prévues entre le 16 janvier et le 1^{er} février. Elles se dérouleront :

- ✓ mardi 16 janvier à 19h
à la bibliothèque Viala
- ✓ jeudi 18 janvier à 19h
à la Maison de l'Aubrière
- ✓ mardi 23 janvier à 19h
salle Joliot-Curie
- ✓ mardi 30 janvier à 19h
salle de la Médaille
- ✓ jeudi 1^{er} février 20h
salle de la Médaille
(réunion spécifique associations)



Ces réunions permettront de faire le point sur le mandat, ce qu'il reste à faire et ce qui a déjà été fait.

Chaque réunion débutera par la diffusion d'un court film sur la ville, comme

l'an dernier. Ce film sera mis en ligne sur le site internet de la ville, www.saintpierredescorps.fr en bas d'écran, à partir du 10 janvier. On peut, en attendant, voir ou revoir le film présenté l'an

dernier : « Paroles d'habitants sur l'urbanisme à Saint-Pierre demain ».

Chaque réunion démarrant à 19h sera suivie d'un moment de partage autour d'un buffet.



Du 7 décembre au 8 janvier, Saint-Pierre a revêtu ses habits de lumière. Retour en images...



Boulevard Jean-Jaurès



Boulevard des Déportés



Viellissement et santé : plusieurs ateliers

→ Le centre municipal de santé et la bibliothèque s'associent pour mettre en place des ateliers gratuits ayant pour thème « Bien dans sa tête et dans son corps ».

Le centre municipal de santé et la bibliothèque proposent à nouveau des ateliers autour de la santé pour les plus de soixante ans. « *A Saint-Pierre nous sommes attentifs à ce que la population puisse vieillir en bonne santé et nous mettons donc l'accent sur la prévention, notamment en ce qui concerne la lutte contre le diabète et l'obésité des seniors* », explique Ronan Lebert (*en médaillon*), adjoint aux affaires sociales.

Sophie Djam-Kalack intervient durant les « **Pauses des aidants** » avec une assistante sociale. « *Ces moments permettent à ceux qui accompagnent un parent âgé en perte d'autonomie de partager leur expérience autour d'un café et de demander conseil.* »



Sophie Djam-Kalack

La géronto-psychologue animera un atelier sur **le bien-être et l'estime de soi** le 9 janvier à 15h à la bibliothèque. « *Préserver une bonne image de soi, c'est important en vieillissant. Cela passe par des activités épanouissantes, sport, exercice de mémoire, mais aussi en se percevant de manière positive, en étant*

bien avec son âge. »

✓ **Mardi 9 janvier à 15h**

Bien être et estime de soi, intervention de Sophie Djam-Kalack, géronto-psychologue. Bibliothèque

✓ **Mardis 16, 23, 30 janvier, 6 et 13 février à 15h**

Stimulation de la mémoire avec l'association Mnemo'Seniors. Bibliothèque

✓ **Mardis 20 février, 13 et 27**

mars à 15h

L'alimentation, intervention de Marie Diacre, diététicienne du centre municipal de santé (CMS). Bibliothèque
✓ **Mardis 3, 10, 17, 24 avril et 15 mai à 14h30**

Equilibre, étirements... Activité physique avec l'association Sport Anim 37. Salle de la Médaille

✓ **Printemps à 18h30**

Mémoire et alimentation, conférence de Virginie Charreau, diététicienne. Bibliothèque

Ateliers gratuits de 15 personnes à la bibliothèque. Inscription au 02 47 63 43 17 (en cas d'empêchement pour les inscrits, merci de prévenir à ce numéro).

La pause des aidants, un mardi par mois de 14h30 à 17h au Skip-py 10 rue Jean-Moulin. Entrée libre. Renseignements et date des rencontres au 06 21 44 28 18 ou s.djamkalack@yahoo.fr

La Diablerie ouverte à tous



Jeudi 14 décembre, les résidents de La Diablerie et les habitants du quartier étaient conviés à boire un verre pour marquer le coup, puisque **la ville est devenue propriétaire de la résidence autonomie.**

« *Le rachat de La Diablerie est un acte d'engagement supplémentaire dans le domaine de l'accueil des personnes âgées. Nous réaffirmons ainsi l'importance du*

service public local, souligne Ronan Lebert.

Nous allons aussi ouvrir la Diablerie aux personnes âgées qui vivent à leur domicile, mais qui souhaitent passer du temps avec les autres, rompre l'isolement. C'est la raison pour laquelle la résidence va proposer de nombreuses animations ouverte à tous. »

✓ La Diablerie, 24 rue Marcel-Paul
Tél. 02 47 44 58 63



Dimanche 10 décembre, de nombreux bénévoles, certains chapeautés d'un bonnet de Père ou de Mère Noël, mobilisés pour servir 450 repas aux anciens à la salle des fêtes.

Câlins sonores à Pataploum et Farandole



Ce matin se tient une séance de « sieste bercée » au multiaccueil Farandole rue de l'Eridence... L'équipe du pôle petite enfance accueille les enfants et les papas et mamans invités qui auront pu venir, autour de Christelle Grôjean.

Chanteuse à l'origine, Christelle s'intéresse de très près aux environnements sonores et notamment à ceux qui peuvent contribuer à la détente et au calme. Elle va durant une heure chanter des berceuses du monde entier.

Sa pratique vient rencontrer l'intérêt des personnels du pôle petite enfance qui suivent tout ce qui concerne la santé des tout-petits. Et l'on sait désormais à quel point les temps de calme, de paix, sont importants pour l'équilibre des petits. Ils en ont besoin comme de boire et de manger !

Voici un son de clochette, tout en douceur. Les jumeaux assis sur le tapis y vont de plus belle sur leurs sucettes. « *Mari po saaaa* » chante Christelle. Au gré des ber-

ceuses d'ici, d'Asie, d'Afrique et d'ailleurs, une ambiance sensible s'installe. Des têtes dodelinent, suivent le mouvement, parfois presque hypnotique, des paires d'yeux s'agrandissent, des corps s'abandonnent, ou pas. La salle est paisible. Au fil des chants berçants, Christelle fait résonner un carillon, un bol tibétain, les bourdons d'une shruti box, autant de drôles de petits instruments qui dégagent de larges harmoniques apaisantes. S'installe un autre rapport aux sons, au temps, au monde.

« *Le manque de sommeil nous tue* », alerte la docteure Sylvie Royant-Parola, psychiatre et présidente du réseau Morphée qui s'intéresse aux troubles du sommeil. Elle a lancé début octobre un appel aux autorités sanitaires pour une véritable politique de prévention dans ce domaine. **Les enfants ont perdu vingt minutes de sommeil par nuit** au cours des dernières années, cela

provoque des troubles de la concentration et chez les petits de fatigabilité donc d'hyperactivité. Penser que l'on rattrapera durant le week-end n'est pas la bonne piste. C'est la régularité qui fait effet sur la santé.

Ce matin-là, à Farandole, l'objectif n'était pas de dormir mais d'éprouver le calme et la paix propices à de bonnes nuits réparatrices. Un temps tranquille, ensemble, parents et enfants, petits et grands.



Réflexions autour de la semaine de 4,5 jours

→ Garder le rythme de la semaine de quatre jours et demi ou revenir à la semaine de quatre jours n'est pas une décision simple à prendre. La ville va recueillir les avis des intéressés.



« Lors de la mise en place de la semaine de quatre jours et demi, nous a v i o n s lancé une concertation avec les familles, les enseignants et tous les acteurs de la vie scolaire, pour trouver la meilleure formule entre le mercredi et le samedi », explique Jean-Marc Pichon, adjoint en charge des Affaires scolaires (en médaillon).

« Certains conseils d'école ont informé le service scolaire qu'ils aimeraient revenir à la semaine de quatre jours, mais ce n'est pas le cas de tous. Avant de prendre notre décision, nous avons besoin d'entendre les intéressés : familles, enseignants, animateurs... Et de faire le bilan. Ces nouveaux rythmes sont-ils favorables aux enfants ? A l'apprentissage ? Car il s'agit bien là du plus important. »

Les villes ont, depuis la rentrée dernière, la possibilité de revenir à la semaine de quatre jours ou de maintenir les quatre

jours et demi de classe et de temps d'activités périscolaires – c'est un choix. Pour être prête à la rentrée de septembre, la ville devra prendre sa décision en mars. Des temps d'échanges et de réflexions seront organisés d'ici là avec les écoles et les parents d'élèves.

Inscrivez vos enfants en maternelle

Les inscriptions en maternelle pour 2018 s'adressent aux enfants nés en 2015 et 2016. Elles se font **entre le 1^{er} février et le 15 mars** en mairie au service scolaire. Apportez le livret de famille ou un extrait de naissance de l'enfant, un justificatif de domicile et le carnet de santé ou un document attestant que l'enfant a eu les vaccinations obligatoires pour son âge. Un certificat d'inscription sera délivré précisant l'école d'affectation. Fiche d'inscription sur le site internet : www.saintpierredescorps.fr rubrique « Les enfants, l'école ».

Service scolaire ouvert du mardi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 et sur rendez-vous le jeudi matin, pas d'inscription le lundi, ni le jeudi après-midi - 02 47 63 43 68.

Stationnement payant : nouveaux horodateurs, même zone

→ Le paiement et la durée de stationnement vont connaître des modifications en ce début 2018.

La loi Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) de 2014 prévoit qu'à compter du 1^{er} janvier 2018, l'usager ne règle plus un droit de stationnement quand il glisse une pièce dans l'horodateur, mais une **redevance d'utilisation du domaine public**. Et en cas de non-paiement ou de dépassement, il ne paie plus une amende, mais un **forfait post stationnement**.

En soi, pour l'usager qui paie cela ne change pas grand-chose. C'est pour l'usager qui se fait verbaliser que les choses vont changer. Et surtout qu'elles vont changer d'une ville à l'autre !

En effet, jusque-là, l'amende était de 17€ sur l'ensemble du territoire national. Désormais ce sont les collectivités qui fixent le montant du forfait post stationnement. Par exemple : 35€ à Amboise et



25€ à Tours et Saint-Pierre (20€ en cas de paiement immédiat).

La ville a passé un appel d'offres auprès d'entreprises pour la fourniture et la pose de nouveaux horodateurs répondant aux critères imposés par la loi MAPTAM ; mais aussi pour la collecte, le contrôle et l'émission des forfaits post stationnement. L'entreprise choisie, Indigo,

va également être en charge du travail administratif : recouvrement amiable, traitement des recours administratifs préalables obligatoires...

La ville compte environ 400 places en stationnement payant et 700 en zone bleue – qui n'est pas concernée par la loi MAPTAM et continuera d'être contrôlée par la police municipale. A Saint-Pierre,

la zone de stationnement payant restera la même pour le moment, le stationnement payant de courte durée va disparaître, mais les quinze premières minutes seront gratuites. Et l'on pourra payer en espèces, par carte ou avec son téléphone. Une enquête de stationnement réalisée en octobre a confirmé la saturation du stationnement aux abords de la gare et une forte pression sur la zone bleue la plus proche.

Il existe un **abonnement résidant** pour les personnes habitants dans les rues de la zone de stationnement payant, il est de 10€ par mois. Et à partir de 2018, de 100€ par an. Renseignez-vous en mairie. Pour ce qui concerne la zone bleue, les résidents pourront se procurer un macaron. Plus d'infos dans le dossier de *Clarté* de février qui sera consacré au stationnement.

Ateliers de hip-hop le vendredi soir avec le centre culturel

→ Nouveauté dans les ateliers du centre culturel : on peut désormais pratiquer la danse hip-hop le vendredi soir de 18h à 19h30. Déjà une dizaine de jeunes, débutants ou confirmés, sont inscrits.



Angéline Milhiet enseigne le hip-hop au sein de l'atelier qui vient de se monter avec le centre culturel. Déjà une dizaine d'ados – mais les jeunes adultes sont bienvenus – s'y retrouvent le vendredi soir à partir de 18 heures.

Le cours s'adresse aux plus de dix ans qui veulent apprendre ou se perfectionner ; certains élèves pratiquent déjà le hip-hop le midi au collège Stalingrad avec Angéline. « *Cet atelier du vendredi soir est un cours où les débutants*

apprendront beaucoup. Mais c'est aussi un lieu où chacun apporte ses connaissances pour les partager avec le groupe », souligne Angéline.

Le centre culturel communal propose plusieurs ateliers dispensés par des professeurs diplômés : **arts plastiques** avec Diagonale pour les 5-15 ans, **chorale** pour adultes, **flûte à bec, guitare et solfège** pour enfants, adolescents et adultes.

Tarifs établis selon le **quotient familial**.

- Guitare, arts plastiques, flûte à bec, hip-hop : de 8,50€ à 11€/mois.
- Autour de la guitare : de 12,50€ à 15€/mois (pour les non débutants).
- Chorale adulte : 10€/mois (18€ hors commune).

✓ Cours de hip-hop 37 rue Pierre-Curie.

Renseignements et inscription au centre culturel, 37 bis avenue de la République, 02 47 63 43 15.



PATRIMOINE À PROTÉGER LA VILLE A UN INVENTAIRE

L'architecture et les constructions, l'habitat, participent à donner l'identité d'un lieu, d'une ville, à raconter son histoire. Saint-Pierre-des-Corps a décidé de faire entrer comme « Patrimoine remarquable » un certain nombre de bâtiments publics, industriels et d'habitation, qui seront désormais protégés.



Parce qu'une ville doit évoluer, s'agrandir, s'adapter aux besoins des habitants (écoles, crèches, terrains de sports, logements...), rien n'est figé, une maison peut être vendue, détruite et un immeuble peut se dresser à la place quelques mois plus tard.

« Toutefois, il nous semble important de préserver ce qui fait l'identité de notre ville. Alors notre service de l'urbanisme a travaillé avec l'Agence d'urbanisme de l'agglomération de Tours pour faire l'inventaire de notre patrimoine remarquable, de notre patrimoine à protéger. Il y a des éléments – maisons, bâtis spécifiques comme la gendarmerie, murs anciens... – qui doivent être protégés et faire l'objet de soins particuliers pour leur conserva-

tion. Ils sont les marqueurs de l'histoire de la commune. Ils font patrimoine », rappelle Marie-France Beauflis.

La ville de Saint-Pierre-des-Corps a travaillé en 2016 et 2017 à l'élaboration de son Plan local d'urbanisme (PLU).

Comme le code de l'urbanisme le permet, la ville a décidé d'inscrire en tant que « patrimoine remarquable » un certain nombre « de quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural ».

Cette liste comprend des fermes et logis anciens, des maisons de maîtres, des lotissements ouvriers, des ensembles de maisons de la reconstruction, des maisons de ville remarquables, comme la maison de la famille Mignot rue de

la Grand Cour qui accueillait le service municipal de la jeunesse, du patrimoine industriel et du petit patrimoine, comme les cigognes et les réservoirs d'eau des maraîchers par exemple.

« Le PLU dit où l'on pourra construire ou pas, à quelle hauteur, selon quelle densité. Et désormais, pour la première fois, il inscrit le principe de conserver et de protéger les éléments les plus marquants du patrimoine de la reconstruction. Il est important de savoir d'où l'on vient pour savoir où l'on va. »

La ville a été en grande partie détruite à la fin de la Seconde Guerre mondiale.

« Nous avons alors perdu aussi ce qui faisait l'identité de la ville. Nous avons dû reconstruire parce qu'il y avait des besoins en logements et en équipements publics et certains bâtiments s'inscrivent vraiment dans une époque architecturale. »

Des éléments du patrimoine dont il faut prendre soin

➔ Dans le cadre de l'élaboration du PLU, le service de l'urbanisme a dressé la liste des éléments architecturaux à intégrer dans le patrimoine à protéger. Ils ne seront pas figés, mais les changements seront soumis à un avis.



La casquette de l'entrée du stade Camélinat, un élément qui fait partie de l'identité du quartier

« La question de faire entrer dans le Plan local d'urbanisme certains éléments comme "Patrimoine à protéger" s'est posée lorsque l'on a reçu des demandes de travaux visant à modifier l'aspect extérieur de plusieurs maisons comprises dans un ensemble de logements caractéristiques de la période dite de la reconstruction, explique Véronique Cérélis du service de l'urbanisme. Il a semblé important de faire le point sur ce qui faisait l'identité de la ville, au travers, notamment, de son histoire.

Nous avons donc préparé une liste de biens à protéger en raison de leur caractère exceptionnel ou remarquable, dresser un inventaire de ce qu'il faut conser-

ver. »

La ville a défini neuf catégories de biens : les fermes et logis anciens, les maisons de maître, les lotissements ouvriers, les maisons de ville remarquables, les ensembles de maisons de la reconstruction, les constructions des façades du quai de Loire, les bâtiments singuliers au regard de la fonction occupée, le patrimoine industriel et petit patrimoine bâti.

Certains bâtiments de la ville ont également été proposés pour le label « Patrimoine du XX^e siècle », comme le Magasin Général, l'école Pierre-Sémard et la bibliothèque.

« C'était un travail vraiment intéressant, parce que ce thème n'avait encore ja-

mais été évoqué, alors que nous savions bien que nous avions dans la ville quelques pépites architecturales. »

Bien entendu ce travail va avoir des conséquences pour les biens considérés comme Patrimoine à protéger.

On ne peut pas faire n'importe quoi et cela est vrai pour toute habitation, qu'elle fasse partie ou non de l'inventaire. Ainsi les travaux de ravalement de façade, d'extension, de changement de fenêtrage, de portail ou d'installation d'une clôture sont soumis à une déclaration de travaux ou au dépôt d'un permis de construire. Pour les bâtiments inscrits dans l'inventaire, ce sera pareil, mais en un peu plus contraignant.

« On ne pourra pas détruire le bâtiment, sauf s'il constitue une menace. On

ne pourra pas non plus modifier son aspect extérieur. Des travaux seront toujours possibles, même d'isolation par l'extérieur par exemple, mais il faudra qu'ils respectent le bâti et ne modifient pas l'aspect de la construction. »

Entre dans l'inventaire, par exemple, les vitraux de l'usine Doubinsky. Ils ne pourront être détruits, mais il est tout à fait possible d'installer un double vitrage pour isoler l'espace, du moment qu'il ne dénature rien.

« Le service de l'urbanisme n'est pas là pour sanctionner et les personnes qui vont être concernées ne doivent pas s'affoler. Nous pourrions les aider à trouver des solutions adaptées, pas forcément plus onéreuses. Et c'est aussi une chance d'avoir un bien remarquable, non ? »



La maison de la famille Mignot, une forme atypique

Comment savoir si votre maison fait partie de la liste des ouvrages à protéger ?

Le service de l'urbanisme est compétent pour répondre aux questions des habitants.

La liste des bâtiments à protéger a été intégrée dans le Plan local d'urbanisme, envoyé à la métropole qui a compétence pour le voter au final. Le document va ensuite être transmis pour avis aux personnes publiques associées – c'est-à-dire les services de l'Etat – qui auront trois mois pour donner leur avis.

Vous avez des **projets de travaux** ? Pour tout changement d'aspect extérieur d'un bâtiment il faut remplir une déclaration préalable de travaux ou une demande de permis de construire. Pour cela, prendre contact avec le service de l'urbanisme, car c'est auprès de lui que vous pourrez vous procurer les documents nécessaires et obtenir des conseils, ainsi qu'un accompagnement pour vos projets. Par ailleurs, un dossier de *Clarté* a été réalisé sur le sujet des permis de construire en janvier 2016, vous pouvez le retrouver en téléchargement sur le site internet de la ville.

Service de l'urbanisme - 1 rue Robespierre - 02 47 63 44 09
Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

Mario Naslis et Adrien Maleskyne retapent une maison du XIX^e siècle

→ Depuis le mois d'août, Mario Naslis et Adrien Maleskyne sont dans les travaux. Ils ont acheté une maison rue de la Tonnelle et comptent y faire chacun leur logement, le local de leur association l'Ertaëht et les bureaux de la maison d'édition « Il est des soirs comme celui-ci ».



« Quand on est entré dans le hall, qu'on a vu les carreaux de ciment, la hauteur sous plafond et le bel escalier, ça a été un vrai coup de cœur. Malgré l'ampleur des travaux. »

Mario Naslis et Adrien Maleskyne cherchaient un lieu pour installer les locaux de l'Ertaëht - atelier d'écriture et théâtre et les bureaux de la maison d'édition « Il est des soirs comme celui-ci ». « Je ne pouvais plus entreposer les livres chez moi rue Joseph-Bara, j'ai dû louer un garde-meubles pour y mettre des cartons, ce qui était coûteux et pas vraiment pratique », explique Mario Naslis.

« Et pour les ateliers d'écriture et de théâtre, cela va nous permettre d'avoir tout le matériel sous la main et pourquoi pas de proposer d'autres créneaux que le lundi soir », ajoute Adrien Maleskyne.

Au départ, seul le rez-de-chaussée d'environ 100 m² était disponible, mais coup de chance, tout le bâtiment s'est libéré, leur permettant d'envisager d'avoir chacun leur appartement.

Ils ont acheté la maison en juin et dès le mois d'août, ils se sont mis aux travaux. Sans être vraiment bricoleurs.

« On a craqué sur le style de la maison, alors on a eu envie de lui redonner son

lustre. De rénover pour que tous les petits détails qui font le charme de cette maison soient mis en valeur. Les vitraux par exemple. »

La maison qu'ils sont en train de rénover date de 1840. « Il se pourrait qu'il s'agisse d'un ancien relais de poste (c'est-à-dire un lieu où étaient tenus prêts des chevaux frais pour les cavaliers, afin de permettre une vitesse maximale à la communication par courrier). Nous allons continuer nos recherches, parce que nous voulons connaître l'histoire de cette maison. »

Mario Naslis et Adrien Maleskyne ont rencontré l'architecte conseil de Saint-Pierre pour présenter leur projet. Ils ont ensuite cherché des artisans capables de redonner bonne mine à leur maison. Ils ont opté pour un enduit à la chaux, un tailleur de pierre qui refait tout à l'identique. « Étonnamment, cela ne coûte pas forcément plus cher. Mais pour nous en sortir nous faisons beaucoup de choses nous-mêmes. Et alors qu'aucun de nous n'était vraiment bricoleur, on se débrouille. Et il y a des choses vraiment plaisantes à faire. Poncer un parquet qui était dans un état épouvantable et découvrir quelque chose de très beau dessous, c'est vraiment satisfaisant », sourit Mario.

Il leur reste quelques mois de chantier – il y avait beaucoup à faire – mais ils espèrent pouvoir transférer les locaux de l'Ertaëht dans leur maison au printemps. Et pouvoir s'attaquer au jardin à cette période...

Un exemple de patrimoine industriel, la halle de Point P, avenue Jacques-Duclos

Lorsque Point P, installé avenue Jacques-Duclos, a fait connaître son intention de vendre son hangar, la ville a craint que le futur propriétaire ait l'intention de tout raser. Le service de l'urbanisme a donc présenté les différents aspects qui font l'originalité du bâtiment aux futurs acquéreurs. La forme arrondie du hangar ne passe pas inaperçue et surtout la charpente est remarquable.

« En général, lorsque nous présentons aux gens ce qui rend un bien unique, ils sont réceptifs. Ils comprennent », souligne Véronique Cérélis.

Un futur acquéreur étudie cette opportunité qui s'offre à lui en adaptant son projet à cette obligation de conservation.



Élus communistes et républicains

Les collectivités se font saigner

Les collectivités ont déjà contribué entre 2008 et 2016 à 85% de l'effort consenti par le redressement des comptes publics. C'est tout le service public qui a ainsi été attaqué. Nos services et les habitants en subissent directement les conséquences avec des personnels non remplacés et des réponses à des besoins nouveaux non apportées.

Dans ce contexte, le président Macron, au Congrès national des maires, a maintenu son cap de rigueur. L'État veut faire passer le déficit public sous la barre des 3% du PIB dès maintenant.

Pour ce faire, il joue de la carotte et du bâton. Selon le président et un député d'Indre-et-Loire, « les dotations ne diminuent pas ». On pourrait donc s'attendre à une stagnation de la Dotation globale de fonctionnement réduite drastiquement ces dernières années. Les autres dotations serviront de « variables d'ajustement » ce qui veut dire qu'elles subiront des baisses. Mais de plus on nous annonce la suppression de la taxe d'habitation ; 90% des foyers corpopétrusiens ne paieront plus de taxe d'habitation dans trois ans. Les communes seront dédommagées la première année mais que se passera-t-il ensuite ?

Les Dotations de compensation diminuent régulièrement tous les ans. Des recettes en moins, cela se traduit obligatoirement par une réduction des services. Il est exigé des collectivités que leurs dépenses de fonctionnement n'augmentent pas plus de 1,1%. Si on regarde la hausse du coût de

la vie, pour répondre à cette obligation il faudra réduire nos services.

Et pour la carotte ce sera des dotations accordées en fonction de notre capacité à mettre en œuvre ces objectifs.

Ils nous disent : « dépensez moins ! » Certains pourraient trouver cela vertueux mais la dépense publique a pour objet de répondre aux besoins des populations. Dans le même temps, l'État sollicite fortement les communes pour qu'elles interviennent plus sur des sujets qui jusqu'alors étaient des compétences de l'État. Ainsi la police de sécurité du quotidien annoncée risque de se traduire par une demande plus importante en direction des communes et un recours au privé et non pas par une vraie police de proximité comme nous la demandions. 10 000 postes de gendarmes et policiers supplémentaires sur le quinquennat sont annoncés. Verrons-nous enfin à Saint-Pierre-des-Corps un bureau de police accueillir un nombre de policiers suffisant, correspondant au moins à l'engagement signé en 1999 par l'État et jamais réalisé ?

Certains disent, « on ne peut faire autrement, il n'y a plus d'argent ! » Pourtant l'État décide de se priver de recettes en faisant des cadeaux aux plus riches. La baisse de 3,5 milliards d'euros par an pour l'impôt sur la fortune est une décision plus que symbolique ! Les habitants de Saint-Pierre-des-Corps ont besoin de meilleures réponses ; les décisions nationales ne vont pas dans ce sens !

Élus socialistes et républicains

A force de surcharger doucement la barque, elle finira par couler !!!

Pour cette année 2018, les meilleurs vœux de l'État n'accompagneront pas une gestion efficace de notre commune.

En effet, les collectivités territoriales auront leur pouvoir d'action restreint par une politique jacobine, péremptoire et n'accordant aucune confiance aux élus de terrain.

Il ne faut pas oublier que le déficit des collectivités ne représente que 4,1% du déficit national alors que celles-ci représentent plus de 60% des investissements en France...

La suppression de la taxe d'habitation continuera à affaiblir le pouvoir du Maire et de la municipalité, supprimant complètement l'autonomie des collectivités.

A Saint-Pierre-des-Corps, le choix dans l'investissement municipal sera douloureux, alors que nous devrions construire un espace de restauration scolaire, rendre les bâtiments municipaux comme la salle des fêtes plus conforme à l'économie énergétique.

Tout est minutieusement organisé et programmé : mise sous tutelle des budgets locaux, retour au contrôle a priori des décisions, baisse des concours financiers de l'État, suppression de leviers fiscaux dont les produits seront, comme toujours, imparfaitement compensés, réduction du nombre de contrats aidés mettant à mal tout le secteur associatif de

proximité, baisse drastique des crédits de contractualisation, notamment dans le champ de la politique de la ville ou du logement social. Déjà, en 2017 des crédits de la politique de la ville promis ont été gelés purement et simplement.

C'est ainsi que les bailleurs sociaux seront soumis à la même douche froide et pour la première fois devront clairement contribuer à « l'effort national ». C'est à dire que les actions engagées vont se réduire notamment dans nos quartiers défavorisés. Ainsi Val Touraine Habitat a annoncé qu'il va geler 400 logements neufs ou à réhabiliter prévus en 2018. Les autres bailleurs sociaux ont annoncé des restrictions équivalentes. Touraine Logement vient de finir les résidences Les Ateliers et Les Cadoux mais les logements des Mastabas auront du retard dans leur réhabilitation.

Si ces restrictions continuent dans les années futures, pourront-ils encore rembourser les emprunts liés aux constructions nouvelles dans notre ville, emprunts que nous serons tenus de rembourser puisque nous les avons garantis.

Ce carcan étatique décidera pour nous et comme dit l'adage : « qui veut tuer son chien, l'accuse de la rage »...

A suivre.

ÉLUS COMMUNISTES ET RÉPUBLICAINS

M.-F. Beaufills, M. Belnoue, C. Gauthier, R. Lebert, D. Ménier, J.-P. Chipot, C. Chafiol, L. Berruet-Angele, D. Patre, S. Lenoble, D. Bouhourdin, M. Soulas, J. Hebert, D. Dupont, G. Moindrot.

Contact : adecrspdc@gmail.com

ÉLUS SOCIALISTES, APPARENTÉS ET RADICAL DE GAUCHE

J. Pairis, O. Soum, C. Jeanneau, J. Saez, D. Marchand, P. Pairis.

Contact : elusps.spdc@gmail.com et <http://ps-spdc.fr>

Un nouvel élan pour Saint-Pierre

Après plusieurs mois à élaborer un Plan local d'urbanisme (PLU), la société chargée d'établir ce dernier vient de rendre la copie qui est un pavé lourd et indigeste. Il est à noter que quel que soit le rédacteur il supporte un cahier des charges et une intervention conduite par nos dirigeants municipaux.

Le but essentiel est, sur une superficie de commune peu importante, de trouver des surfaces vacantes afin de construire du logement social.

Ceci dans un tracé bien précis, pour perpétuer une gérance politique locale à la recherche d'un éventuel électorat.

Bien au contraire, il fallait :

- parler de modernisme, en mettant en valeur l'apport de la SNCF, l'autoroute qui est aux portes de la ville, voire l'aérogare pour que cette ville sorte du passé et se tourne vers l'avenir

- démolir ce qui est vieux, hauts et laids pour le remplacer par du neuf, moderne et laisser l'investisseur privé libre

- favoriser la circulation dite douce pour pouvoir circuler en toute sécurité et tranquillité dans Saint-Pierre-des-Corps et entre les communes de la métropole

- accéder sans danger sur le bord de Loire qui devrait être aménagé en promenade, parcs de loisir ou autres lieux de détente

- trouver une solution pour que le pont Jean-Moulin et son trafic très intense ne soit plus deux voies étroites et sans protection pour les cycles et les piétons

- développer une zone industrielle au sud de ces voies ferrées qui est en décrépitude et à l'abandon

Notre liste est loin d'être exhaustive, comment notre ville peut être un élément moteur au sein de notre métropole avec toutes ces idées passéistes, non innovante en défaveur de la population.

Il y a tellement de potentiel non exploité, c'est dommage que ce manque de dynamisme nuise à ce point, cela fait déjà quelques années que nous avons changé de siècle.

UN NOUVEL ÉLAN POUR SAINT-PIERRE
Droite et Centre

A. Garcia, J. Métais, M. Haddad, J.-F. Lebourg.

Contact : garciaalain02@gmail.com

Citoyens actifs et ouverts

Le PLU ne mettra pas de bio dans les assiettes de notre restaurant municipal !

« *Un champ de légumes bio pour la cuisine centrale : le champ situé dans le parc du château de Château-Renault pourrait couvrir 70% des besoins en légumes des cantines de la ville. En bio ! Et en insertion !* » Ainsi titrait la presse du 12 octobre dernier, neuf ans après que la ville de Barjac dans le Gard soit passée au bio total dans ses cantines, ce qui a été illustré dans le film *Nos enfants nous accuseront !*

Le point commun avec Saint-Pierre est que ce sont deux villes communistes, mais là s'arrête la comparaison lorsque le maire de Château-Renault déclare que « ce n'est pas un truc de bobo » ; clivage profond !

Si maraîchage il y a, à Saint-Pierre, ce sera sur un petit terrain sous la digue à côté de l'ancienne gendarmerie ou sur les terres de grandes cultures d'un exploitant agricole sur les rives du Cher. Ces terrains préservent l'avenir immobilier car ils n'ont aucune perspective de constructibilité. Ce n'est pas comme à la Morinerie où la pugnacité communale espère bien pouvoir vendre son savoir-faire de bâtisseur de pilotis.

Dans cette attente, le projet de Plan local d'urbanisme (PLU) réserve ce grand espace communal pour un énième terrain de sport, gelant ainsi tout projet de valorisation du potentiel maraîcher de la Morinerie. L'agriculture urbaine n'a pas droit de cité à Saint-Pierre : second clivage !

Pourtant, la participation citoyenne aux Ateliers de la Cité, saluée pour sa créativité, avait bien fait ressortir des projets d'agriculture autour des serres municipales. Il est vrai aussi que ces groupes ont été félicités de rejeter l'idée de moins construire alors que la question ne leur avait pas été posée.

Finalement, la rue de la Morinerie serait mieux nommée en rue « Rétrograd » !

CITOYENS ACTIFS ET OUVERTS

Verts et apparentés

B. Moulin, R. Lyaet.

Arial : 7 impasse Boisdenier, tél. 02 47 46 27 76

Contact : <https://arialspdc37.org/arial.sp@laposte.net>

100% à gauche

Transport urbain : faut-il attendre 2030 ?

Le coût exorbitant de la première ligne de tram, avec un endettement de 300 millions (le coût au kilomètre le plus cher de France), a repoussé au mieux à 2024 l'ouverture d'une deuxième ligne. Le conseil de Tours Métropole a décidé que cette deuxième ligne relierait l'hôpital Trousseau à l'hôpital Bretonneau. Pourquoi relier les deux hôpitaux entre eux ? Cette décision surprend par son absence de nécessité. Mais ce qui est sûr c'est que cette deuxième ligne ne passera pas par Saint-Pierre.

Faut-il attendre 2030 et la construction d'une troisième ligne de tram pour voir les transports urbains s'améliorer à Saint-Pierre ?

Faut-il attendre 2030 pour qu'une ligne de bus à haut niveau de service (BHNS) en site propre desserve le quartier de la Rabatterie en venant de la place Jean Jaurès ? Le coût de cette ligne de bus serait 15 fois moins cher qu'une ligne de tram et pourrait voir le jour en 6 mois.

Faut-il attendre 2030 pour que la SNCF relie les gares de Saint-Pierre et de Tours par des navettes cadencées ? L'ouverture de cette ligne de chemin de fer serait beaucoup moins coûteuse que son doublement par une nouvelle ligne de tram.

Faut-il attendre 2030 pour qu'un parking-relais soit ouvert à l'est de l'agglomération au niveau de la Ville-aux-Dames pour désengorger la circulation automobile sur les deux levées du Cher et de la Loire et résoudre en partie le stationnement autour de la gare de Saint-Pierre ? Là encore la mise en œuvre de ce parking sur des terrains non construits car en zone inondable, avec un raccordement à la ligne de chemin de fer très proche, pourrait être très rapide.

Faut-il attendre 2030 et la troisième ligne de tram pour apporter dès maintenant des solutions aux problèmes de circulation automobile et de stationnement ?

100% À GAUCHE

NPA

P. Bourbon.

Contact : spdcpercentagauche@gmail.com

Compte Twitter : @100gaucheSPDC

La Trimobile, la déchetterie qui se déplace sur les marchés

Les habitants peuvent venir déposer à la Trimobile les petits appareils électriques et électroniques hors d'usage (sèche-cheveux, grille-pains, écrans d'ordinateurs...), les textiles, les cartouches d'imprimante, les radiographies, les piles, les ampoules et néons, les lunettes. Tous les dépôts ne sont pas acceptés, la déchetterie mobile ne collecte ni les déchets volumineux, ni les gravats, ni les déchets verts. La déchetterie mobile est présente en deux points de la ville, un mardi et un vendredi par mois de 9h à 12h, boulevard des Déportés et un mercredi par mois de 9h à 12h place Maurice-Thorez durant le marché. En 2017, **2228 objets ont été déposés** (contre **613** en 2016), avec en tête les radios, le petit électroménager, les ustensiles de cuisine les piles et les ampoules.



JANVIER

Mardi 9 :

bd des Déportés
Mercredi 24 : place Maurice-Thorez
Vendredi 26 : bd des Déportés

FÉVRIER

Mardi 6 :

bd des Déportés
Mercredi 21 : place Maurice-Thorez

Vendredi 23 :

bd des Déportés

MARS

Mardi 6 :

bd des Déportés
Mercredi 21 : place Maurice-Thorez
Vendredi 23 : bd des Déportés

AVRIL

Mardi 3 :

bd des Déportés

Mercredi 18 : place Maurice-Thorez

Vendredi 20 :

bd des Déportés

MAI

Mercredi 16 : place Maurice-Thorez

Vendredi 18 :

bd des Déportés

Mardi 29 :

bd des Déportés

JUIN

Mercredi 13 : place Maurice-Thorez

Vendredi 15 :

bd des Déportés

Mardi 26 :

bd des Déportés

SEPTEMBRE

Mercredi 12 : place Maurice-Thorez

Vendredi 20 :

bd des Déportés

Mardi 25 :

bd des Déportés

OCTOBRE

Mercredi 10 : place Maurice-Thorez

Vendredi 12 :

bd des Déportés

Mardi 23 :

bd des Déportés

NOVEMBRE

Mercredi 7 : place

Maurice-Thorez

Vendredi 9 :

bd des Déportés

Mardi 20 :

bd des Déportés

DÉCEMBRE

Mercredi 5 : place Maurice-Thorez

Vendredi 7 :

bd des Déportés

Mardi 18 :

bd des Déportés



Le conseil du jardinier



Les cochenilles dites farineuses attaquent les plantes vertes mais aussi les agrumes, hortensias... Il est très facile de diagnostiquer l'invasion par la présence d'amas blancs farineux, gras ou cotonneux ainsi que de petites taches brunâtres et de gouttelettes collantes sur les feuilles. Plusieurs solutions :

- Pulvérisez du savon noir ou passez une éponge au-dessus et au-dessous des feuilles.
- Pulvérisez 1 fois par jour pendant 3-4 jours une solution composée d'1 litre d'eau, d'1 c à café de savon noir liquide, d'1 c à café d'huile végétale et d'1 c à café d'alcool à 90°.
- Trempez un coton-tige dans de l'alcool à brûler pur et appliquez sur les cochenilles.
- Si l'attaque est très importante, chauffez de l'eau à 45°C

avec une solution de savon noir à 10% et plongez ensuite la plante quelques minutes.

- Trempez entièrement la plante pendant plusieurs heures dans un seau d'eau additionnée de savon noir et d'alcool à brûler. Au bout de plusieurs bains vous devriez venir à bout de ces parasites.
- Sortez les plantes en mai et exposez-les à l'ombre avec beaucoup de lumière. Guêpes, coccinelles et syrphes viendront se délecter des cochenilles.

Attention, il faut traiter rapidement au risque de voir la plante condamnée. Coupez et brûlez les branches d'arbres ou d'arbustes trop infectées.

Le mois prochain : le poirier

✓ Association des petits jardiniers : 60 rue P-V-Couturier (magasin ouvert les samedis 6, 13, 20 et 27 janvier de 10h à 11h30).

petitsjardiniers-spdc@hotmail.fr
<http://lespetitsjardiniers-spdc-com.sitego.fr/>
<http://lespetitsjardiniersdespdc.blog4ever.com>

AIDE-MÉMOIRE
de la collecte des déchets

Retrouvez le Guide du tri 2018 et découvrez comment vous procurer une carte gratuite de déchetterie sur le site de la ville www.saintpierredescorps.fr rubrique « Déchets, voirie ».

Ramassage des sapins

Le service voirie ramassera les sapins de Noël déposés devant les portes, **jeudi 4 janvier** et **mardi 16 janvier** à partir de 8 heures. Les arbres seront ensuite **recyclés** ou **broyés**. Pensez à les sortir avant 8 heures. Veillez à ce qu'ils ne gênent pas la circulation des piétons, mais qu'ils soient assez visibles de la rue !

EIFFAGE CONSTRUCTION TOURS

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE BATIMENT

11, rue de la Roujolle - B.P. 127
 37541 SAINT-CYR-SUR-LOIRE Cedex
Tél. 02 47 62 17 17 • Fax : 02 47 62 17 10

AGENDA

retrouvez plus d'informations, de photos
sur www.saintpierredescorps.fr et sur facebook

► Un concert ce dimanche matin ?

Les concerts du dimanche matin à l'auditorium Henri-Barbusse sont l'occasion de découvrir ou redécouvrir des compositeurs, œuvres et artistes à travers des programmes courts et accessibles au plus grand nombre. Laissez-vous tenter !

Dimanche 21 janvier

Avec les élèves du Centre d'études supérieures, musique et danse de Poitou-Charentes. Création cuivres et percussions, musique contemporaine.



Dimanche 18 février

Avec les étudiants du Pôle Supérieur Cuivres du Conservatoire de Tours.

Dimanche 18 mars

Rencontre des classes de clarinette de Saint-Pierre, de Saint-Cyr et d'Angoulême. Concert des professeurs autour d'un programme résolument grand public avec George Gershwin, Astor Piazzolla et Kurt Weill. La clarinetteste Claire Voisin (professeur au Conservatoire de Douai) et la chanteuse Nicole Boucher seront les invitées de cette rencontre musicale.

Dimanche 15 avril

Avec le contrebassiste Pascal Combeau et son Quartet.

Dimanche 24 juin

Avec le percussionniste Yannick Guillot et son ensemble le Mallet Workshop.

Auditorium Henri-Dutilleux - 11h - entrée libre

JANVIER

► Samedi 6/01

LECTURE POUR LES PETITS

Dès 2 ans - 10h30 - bibliothèque

► Mardi 9/01

ATELIER

Bien être et estime de soi
15h - bibliothèque (*lire p.6*)

CINEMA

Les gardiennes

Centre culturel - 20h30

► Vendredi 12/01

VŒUX

Salle des fêtes - 18h (*lire p.5*)

► Du 13/01 au 10/02

EXPOSITION

Boud'1

Galerie Chabrier. Vernissage samedi 13/01 à 18h. Entrée libre

► Samedi 13/01

THÉÂTRE

Barroco Théâtre

La Princesse, l'Ailleurs et les Sioux, dès 8 ans - centre culturel - 15h - 7/12€ Réservation 02 47 44 91 27 ou barroco-theatre@wanadoo.fr

► Mardi 16/01

ATELIER

Stimulation de la mémoire

15h - bibliothèque (*lire p.6*)

RÉUNION HABITANTS-ÉLUS

Bibliothèque Viala - 19h (*lire p.5*)

CINEMA

••••• Soirée du CNP : Migrants, accueillons-les plutôt que de les maltraiter

Les jeudis du CNP quittent les Studios le temps d'une soirée organisée avec le Collectif Solidaires des réfugiés de Saint-Pierre-des-Corps, ACAT, Convergences Services Publics 37, Cimade, LDH, Retirada 37, RESF, Utopia 37 en partenariat avec Ciné-Off et la ville.

Au programme : un film, **Les sauteurs**, et un documentaire réalisé à Saint-Pierre et Tours sur le quotidien des migrants et un apéro d'initiation partagé - les spectateurs sont invités à apporter un petit plat à partager - et un débat animé par les migrants du CAO de Saint-Pierre. 19h - centre culturel

► Jeudi 18/01

RÉUNION HABITANTS-ÉLUS
Maison de l'Aubrière - 19h (*lire p.5*)

► Vendredi 19/01

Sortie de résidence - Répétition publique du Théâtre du sous-sol autour de leur prochaine création « Créature ou le spectacle idéal » - pour les horaires, se renseigner auprès du centre culturel

► Samedi 20/01

C DANS LA BOÎTE

Jeux de société

Dès 3 ans, enfants et adultes Venez jouer seul, en famille ou entre amis, tester des jeux Bibliothèque - espace jeunesse toute la journée

► Dimanche 21/01

CONCERT

rendez-vous musical

Auditorium Henri-Dutilleux - 11h - Entrée libre (*lire ci-contre*)

► Du 23/01 au 10/02

EXPOSITION

Christine Baudoin

Centre culturel. Rencontre

avec l'artiste, jeudi 25 janvier à 18h. Entrée libre

► Mardi 23/01

ATELIER

Stimulation de la mémoire

15h - bibliothèque (*lire p.6*)

RÉUNION HABITANTS-ÉLUS

Salle Joliot-Curie - 19h (*lire p.5*)

CINEMA

La villa

Centre culturel - 20h30

► Jeudi 25/01

CHANSON FRANÇAISE

Sanseverino



L'auteur, compositeur et interprète a composé l'album Montreuil/Memphis en puisant dans ses souvenirs aux sonorités américaines.

Centre culturel - 20h30 - 12/20€

► Vendredi 26/01

CONCERT

Orchestre d'harmonie

Salle des fêtes - 20h30

entrée libre

► Mardi 30/01

ATELIER

Stimulation de la mémoire

15h - bibliothèque (*lire p.6*)

CINEMA

Makala

Centre culturel - 20h30

RÉUNION HABITANTS-ÉLUS

Salle de la médaille - 19h (*lire p.5*)

FÉVRIER

► Jeudi 11/02

RÉUNION HABITANTS-ÉLUS

A destination des associations

- salle de la Médaille - 20h

► Vendredi 9/02

THÉÂTRE

Compagnie du Double

Retrouvailles ! - salle des fêtes - 20h30 - 7/12€

C'EST OÙ ?

Bibliothèque municipale - 3 rue Henri-Barbusse - 02 47 63 43 17 - www.stpierredescorps-bibliotheque.fr

Centre culturel - 37 bis avenue de la République - 02 47 63 43 15

Galerie Chabrier - Passage Emmanuel-Chabrier - 02 47 63 43 15

Salle des fêtes - Avenue de la République

Auditorium Henri-Dutilleux - rue Henri-Barbusse - 02 47 63 43 43

Sylvain Lomellini

Il y a quelques années, Sylvain Lomellini s'est remis au vélo. Rapidement, les sorties à la demi-journée ou à la journée n'ont plus suffi, il a eu envie d'aller voir plus loin. Alors au printemps, il a pris la route pour Budapest avec son beau-frère. Une route buissonnière, pleine de rencontres et de souvenirs.

Saint-Pierre - Budapest à vélo



A Budapest, Sylvain Lomellini (à droite) brandit fièrement l'éponge que son beau-frère et lui n'ont pas jetée

Quand il était petit, Sylvain Lomellini était souvent sur son vélo. « Je faisais beaucoup de promenades dans la campagne autour de chez moi, à Giseux. Cela permettait de découvrir de jolis coins mais aussi de faire du sport. Et puis quand j'ai commencé à travailler, j'ai petit à petit mis le vélo de côté. »

Il y a une dizaine d'années, Sylvain Lomellini a eu envie de se remettre au sport. Il n'a pas été séduit par la course à pied. En revanche, il a repensé au vélo et acheté un VTC pas trop cher.

Aujourd'hui, son vélo n'a pas le temps de prendre la poussière dans le garage. Désormais à la retraite, l'ancien instituteur installé depuis vingt ans dans le quartier Gambetta – et qui a enseigné trois ans à Saint-Pierre avant de partir à Vouvray finir sa carrière –, monte sur son vélo dès que le temps le permet.

« J'ai rapidement fait le tour de ce que je pouvais voir dans la région

en partant à la demi-journée ou à la journée. Du coup, j'ai eu envie d'aller plus loin. »

En 2007-2008, il prend son vélo, quelques affaires pour bivouaquer glissées dans des sacoches et il file jusqu'à l'océan.

« Le cyclotourisme, c'est très libérateur. On roule, on regarde autour de nous, on visite, on s'arrête quand on a envie. C'est une autre manière d'appréhender le temps. J'apprécie, mais ce n'est pas le cas de ma famille. Alors je suis parti tout seul... la première année. »

Oui, parce que l'année suivante, un copain rejoint l'aventure pour rouler le long du canal de Nantes à Brest. Et un autre l'année d'après pour relier Agen à Carcassonne, et puis ils se retrouvent finalement à cinq. Et maintenant ils se réservent tous les ans une petite semaine au moins d'août.

« On s'arrête dans de petits campings sur la route. On s'organise pour visiter et découvrir nos régions. Le côté culturel est impor-

tant, même si on roule beaucoup. »

Et il y a les rencontres aussi. « On croise beaucoup de gens qui voyagent de la même manière que nous. Il nous arrive de discuter avec certains. J'ai rencontré un jour un vieux monsieur de plus de 80 ans, qui était parti de Noirmoutier et allait jusqu'en Roumanie. »

Après avoir fait le tour de l'Irlande, il a eu envie d'un autre voyage. Avec son beau-frère, Sylvain s'est rendu jusqu'à Budapest, capitale de la Hongrie. Un voyage de quarante jours au printemps dernier.

« C'était assez magique ce sentiment de liberté. Nous avons longé les cours d'eau et emprunté un itinéraire cyclable européen appelé EuroVélo, qui va de Saint-Nazaire jusqu'en Roumanie. Nous avons traversé la France, l'Allemagne, l'Autriche, la Slovaquie jusqu'à la Hongrie. »

Sylvain a tenu un carnet de voyage sur internet pour rester en contact avec ses proches.

« Certains pourraient croire que l'on a réalisé un exploit, mais avec du bon matériel, ce n'est pas si compliqué. »

Selon lui, pas besoin d'acheter un vélo extrêmement cher, mais en revanche, il ne faut pas lésiner sur les pneus – si possible des pneus renforcés, « il n'y a pas pire que de devoir défaire toutes les affaires accrochées au vélo pour le réparer ! »

L'autre secret est de ne pas trop se charger. Ou du moins d'opter pour du matériel léger. « J'ai des sacoches à l'arrière, à l'avant, souvent un sac en plus et finalement pas loin de quarante kilos à transporter... »

Et pour ceux qui souhaiteraient s'y mettre, son conseil serait d'abord de faire de petites sorties, à la journée, puis sur deux jours, puis trois, puis quarante...

Paroles
« Le côté culturel est important dans le cyclotourisme, même si on roule beaucoup. »